[Texte]

this Committee with two friends like yourself and the proposed Vice-Chairman, and it would be only a fitting reward for his many years of service to this Committee, since our good friend has indicated that he is retiring at this next election. So I move, seconded by . . .

The Chairman: Mr. Parent was the first man with his hand up. It is moved, then, by Mr. Marcel Lambert and seconded by Mr. Gilbert Parent, that Mr. William Knowles be elected Vice-Chairman of this Committee. Is that agreed?

Motion agreed to.

The Chairman: The Chairman is supposed to declare now Mr. William Knowles duly appointed as Vice-Chairman. Would you come forward, please, Mr. Knowles, and take your...

Mr. Knowles (Norfolk-Haldimand): I just have to come forward and make a long speech. Is that all right?

The Chairman: Just make your speech, then.

Mr. Knowles (Norfolk-Haldimand): Thank you very much, gentlemen. I will try to be impartial.

The Chairman: No one will do a better job, I am sure. I am very pleased myself.

Now, we have a third item. We need a motion to print the issues, and there is a note here that last year it was around a thousand. That would be issues of the Minutes of the Committee. Mr. Ken Robinson.

Mr. Robinson: So moved.

Mr. MacFarlane: So moved.

The Chairman: Mr. Gus MacFarlane. The Committee will print one thousand copies of its Minutes of Proceedings and Evidence. Have we agreement?

Motion agreed to.

The Chairman: Thank you. Now, we have apparently to hear evidence and to print these things when a quorum is not present. We need a notion for that. In other words, when we are just listening to people and cannot take votes, we still have to have a motion that we record those minutes. So, would somebody...

The Clerk: This was last year's. You might read it.

The Chairman: Mr. Knowles makes a motion that the Chairman be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present, providing that at least five members representing two parties are present. This would be the same as we did last year.

• 1645

Mr. Knowles (Winnipeg-North Centre): I so move.

Mr. Robinson: I would suggest an amendment to that; that it be not two parties, but that it be the government and the Official Opposition, at least.

[Traduction]

tels que vous et le vice-président proposé, le comité pourra s'acquitter de sa tâche avec compétence; de plus, j'estime que les nombreuses années de service fournies par le candidat méritent bien qu'on lui accorde cette récompense étant donné surtout qu'il a annoncé sa retraite prochaine, lors de la prochaine élection. Je le propose donc, appuyé par . . .

Le président: Monsieur Parent a été le premier à lever la main. Par conséquent, M. Marcel Lambert, appuyé par M. Gilbert Parent propose que l'on nomme M. William Knowles vice-président du comité. Tout le monde est d'accord?

La motion est adoptée.

Le président: Le président doit ensuite déclarer que M. William Knowles est dûment nommé vice-président. Auriezvous l'obligeance de vous approcher, s'il vous plaît, monsieur Knowles, et de prendre votre . . .

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Je n'ai qu'à m'approcher et à faire un long discours. Est-ce que cela vous convient?

Le président: Contentez-vous de faire votre discours, alors.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Merci beaucoup messieurs. Je vais m'efforcer d'être impartial.

Le président: Je suis certain que personne ne s'acquittera mieux que vous de cette tâche. Personnellement, cela me fait bien plaisir.

Passons maitenant au troisième article à l'ordre du jour. Nous devons présenter une motion relative à l'impression du fascicule, et une note rappelle ici que l'année dernière, nous en avons imprimé environ 1,000. Il s'agit des fascicules renfermant les procès-verbaux du comité. Monsieur Ken Robinson.

M. Robinson: Je propose donc que nous adoptions cette motion.

M. MacFarlane: Je le propose aussi.

Le président: M. Gus MacFarlane. Le comité imprimera donc 1,000 exemplaires de ses procès-verbaux et de ses témoignages. Tout le monde est d'accord?

La motion est adoptée.

Le président: Merci. Maintenant, il me semble que nous devons entendre les témoignages et décider de leur impression en l'absence du quorum, nous devons donc présenter une motion à cette fin. En d'autres termes, il s'agit de la période pendant laquelle nous nous contentons d'écouter les témoignages et ne pouvons pas voter, nous devons faire adopter une résolution permettant que l'on enregistre cette partie du procès-verbal. Quelqu'un peut-il donc . . .

Le greffier: Voici la motion adoptée l'année dernière. Vous pourriez peut-être la lire.

Le président: M. Knowles propose que le président soit autorisé à tenir des réunions, à entendre des témoignages lorsqu'il n'y a pas quorum et faire imprimer les transcriptions de ces derniers pourvu qu'au moins cinq membres représentant deux partis soient présents. Ce serait la même chose que l'année dernière.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je propose donc la motion susmentionnée.

M. Robinson: J'aimerais proposer une modification; qu'il ne s'agisse pas de m'importe lesquels des deux partis, mais bien du parti au pouvoir et de l'opposition officielle au moins.